



ARRETE N° ARR 26.155/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, DEUXIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME, DES
COMMERCES ET DE LA SECURITE**

Le Maire de BRUNOY,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 15 mars 2026,

VU la délibération n°26.009/K du Conseil Municipal portant élection du Maire en date du 21 mars 2026,

VU la délibération n°26.010/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à la détermination du nombre des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.011/K du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

VU la délibération n°26.012/K du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 16 avril 2026, M. Nicolas DOHIN, deuxième adjoint au Maire, est délégué pour les domaines suivants l'Urbanisme, les Commerces et de la Sécurité.

Au titre de l'Urbanisme, M. Nicolas DOHIN assurera :

- **La mise en œuvre des documents d'urbanisme,** et notamment le suivi de la modification en cours du Plan local d'Urbanisme (PLU) ;
- **L'instruction des autorisations d'urbanisme,** l'instruction et la délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme, les enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme, l'engagement des procédures de péril pour les

ARRETE N° ARR 26.155/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, DEUXIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME, DES
COMMERCES ET DE LA SECURITE**

bâtiments menaçant ruine, l'application du règlement concernant la publicité, ainsi que l'examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales ;

- **La politique de préservation et de protection du Patrimoine**, en particulier dans le cadre du Site patrimonial remarquable (SPR), l'animation et la communication concernant la valorisation du Patrimoine de la Ville en particulier dans le projet label Art et Histoire, la relation avec les institutions culturelles et patrimoniales, les partenaires et les associations.
- **Le dialogue permanent et régulier avec les habitants et les partenaires, promoteurs, architectes et commerçants.**

Au titre des Commerces, M. Nicolas DOHIN assurera :

- **L'élaboration et le suivi de la stratégie commerciale**, et notamment les études et observations des dynamiques commerciales, le suivi des avis sur les implantations commerciales, le suivi des conventions pouvant être conclues avec les différents partenaires en matière d'aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat, le suivi des locations de locaux commerciaux et l'animation des boutiques éphémères ;
- **L'exercice du droit de préemption sur les locaux commerciaux et les fonds**, et notamment le suivi du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, l'étude et le suivi de l'Urbanisme commercial, le suivi de la fiscalité locale impactant les entreprises du commerce et de l'artisanat, les ouvertures dominicales des commerces ;
- **L'Animation commerciale** (événements, concerts, marchés à thèmes ...), et notamment les relations avec les associations des commerçants en particulier pour dialoguer et encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective.

Au titre de la Sécurité, M. Nicolas DOHIN assurera :

- **En matière de Police municipale**, le suivi de la politique de circulation, de signalisation et du stationnement, le suivi de la problématique des animaux errants et en divagation, la politique de vidéoprotection, son maintien et la poursuite de son déploiement et du financement des subventions des alarmes pour les particuliers et les commerçants ;

ARRETE N° ARR 26.155/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, DEUXIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME, DES
COMMERCES ET DE LA SECURITE**

- **En matière de prévention**, la politique relative à la salubrité publique, aux nuisances et aux bruits de voisinage, la politique de la prévention de la délinquance ; la participation aux instances partenariales et institutionnelles (CLSI).
- **En matière de sécurité**, la priorité donnée à la sécurité des biens et des personnes, notamment le suivi de la politique de lutte contre les cambriolages, les atteintes aux biens, la politique de protection des personnes fragiles et la lutte contre les violences et les incivilités.

ARTICLE 2 : M. Nicolas DOHIN, deuxième adjoint au Maire reçoit, à compter du présent arrêté, délégation de signature pour l'ensemble des correspondances relevant les compétences déléguées, à l'exception des actes et décisions ayant une incidence financière et/ou présentant un caractère décisionnaire et contractuel.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de M. le Maire. Aucune autorité n'est consentie sur le personnel des services.

ARTICLE 4 : Dans un esprit collaboratif, M. Nicolas DOHIN devra travailler utilement avec l'ensemble de ses collègues adjoints au Maire et Conseillers délégués et notamment ceux participant aux travaux de la Commission Cadre de Vie et Aménagement durable.

ARTICLE 5 : M. Nicolas DOHIN, deuxième adjoint au Maire est chargé d'établir un rapport annuel à présenter au Maire sur l'exercice de ses délégations.

ARTICLE 6 : Une feuille de route annuelle détaillera le contenu des attendus des délégations, le cadre d'exercice, la dimension collaborative et les modalités de rendu du rapport annuel d'activités.

ARTICLE 7 : Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 8 : M. le Directeur général des Services de la Ville et M. le Trésorier payeur général sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de présent arrêté.

ARRETE N° ARR 26.155/K

**PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIES A MONSIEUR NICOLAS DOHIN, DEUXIEME
ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE L'URBANISME, DES
COMMERCES ET DE LA SECURITE**

ARTICLE 9 : Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur Nicolas DOHIN, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune et à Monsieur le Trésorier de Brunoy.

ARTICLE 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 11 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 10 avril 2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Notifié le : 27/04/2026

Signature spécimen :

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 16/04/26

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 26.155/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE CONSENTIES A
MONSIEUR NICOLAS DOHIN, DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE
L'URBANISME, DES COMMERCES ET DE LA SECURITE
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260410-BRU_AR_25832_1-AR
Date de l'acte : 10/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25832_1

Date de réception en Préfecture : 16 avril 2026